

**Approbation du compte-rendu de séance
du Conseil de gestion du 17 mars 2017**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-121 du 10 octobre 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération 2017-05 du 21 février 2017 portant délégations données aux Conseils de gestion des parcs naturels marins,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,


Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve le compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 17 mars 2017 ci-annexé.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion



François DELUGA



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 17 mars 2017

Maison des associations à Gujan-Mestras

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Commissaire du gouvernement :

- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33), représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Laurent COURGEON, représentant le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- David MORDANT, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Mélina LAMOUREUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Guillemette ROLLAND, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Nathalie LE YONDRE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Jacques CHAUVET, conseil départemental de la Gironde,
- Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Éric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- Jean-Pierre GUYONVARCH, commune d'Audenge,
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos,
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch,
- Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon,

- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Sylvain BRUN, association Arpège.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Angelika HERMANN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Fabrice VIGIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Sandra CLAEYS, fédération des industries nautiques,
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA),

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Bruno MEYRAT, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Daniel BOUQUEY, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Fabien FOUCAUD, APC kite,
- Jean BARBARY, AST canoë-kayak,
- Claude MULCEY, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO,
- Marie-Hélène RICQUIER, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),
- Françoise BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),
- Michel DAVERAT, Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Madeleine DESSALES, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ,
- Isabelle AUBY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

Étaient excusés :

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEMONNIER, commandant la zone maritime Atlantique,
- Thierry SUQUET, sous-préfet d'Arcachon par intérim.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- *Benoit BITEAU, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- *Jean-Jacques CORSAN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- Jean TOUZEAU, conseil départemental de la Gironde,
- *Dominique FEDIEU, conseil départemental de la Gironde,*
- Alain RENARD, conseil départemental de la Gironde,
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- *Dominique PALLET, commune d'Arès,*
- *Daniel SUIRE, commune de Lanton,*
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- *Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich,*
- *Élisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras,*
- Yves FOULON, commune d'Arcachon,
- *Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),*
- *Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).*

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- *Carole VEILLARD, conseil départemental de la Gironde.*

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Éric FOUQUET, réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jean-Michel LABROUSSE, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- *Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),*
- David LAMOUREOUS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- *Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),*
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- *Vincent BODIN, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,*
- *Aurélie LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- *Mireille MAZURIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- *Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),*
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),

- Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d’Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Alain GAUTIER, port d’Arcachon,
- Catherine COUTEAUX, conseil départemental de la Gironde, direction du développement durable,
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d’industrie de Gironde (CCI),
- Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d’industrie de Gironde (CCI),
- Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l’agriculture de Gironde,
- Gilles JOACHIM, chambre de l’agriculture de Gironde.

Représentants d’organisations locales d’usagers de loisirs en mer :

- Christian MINVILLE, Association de Chasse Maritime du Bassin d’Arcachon (ACMBA),
- Claude TERMINARIAS, Fédération Française de Voile d’Aquitaine,
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Fédération Française de Voile d’Aquitaine.

Représentants d’associations de protection de l’environnement et du patrimoine culturel :

- Jacques STORELLI, Coordination Environnement du Bassin d’Arcachon (CEBA),
- Franck JOUANDOUDET, Cap Termer,
- Armelle BONIN-KERDON, Société d’Histoire et d’Archéologie d’Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux,
- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure.

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Pauline BLANCHARD, chargée de mission LIFE pêche à pied,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »,
- Lucie GONZALEZ, chargée de communication et sensibilisation,
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »,
- Magali LUCIA, chargée de mission « qualité de l’eau »,
- Nathalie PRISCA, assistante administrative.

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour	6
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 4 novembre 2016.....	6
3. Compte-rendu de la séance du Bureau du 13 janvier 2017	6
4. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion.....	7
4.1. Rédaction du document	7
4.2. Cartes thématiques	16
4.2.1. <i>Qualité de l'eau</i>	17
4.2.2. <i>Habitats, faune, flore</i>	19
4.2.3. <i>Capacités d'accueil</i>	24
4.2.4. <i>Des activités et des pratiques, respectueuses du milieu marin, qui favorisent la conciliation des usages</i>	31
4.3. Ébauche de la Carte des vocations.....	33
4.3.1. <i>Élaboration de la Carte des vocations</i>	33
4.3.2. <i>Ébauche de la Carte des vocations</i>	36
5. Questions diverses	39
6. Prochaines dates	40

Le Président François DELUGA ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de gestion de leur présence et de leur assiduité. Il remercie la mairie de Gujan-Mestras et tout particulièrement le Sénateur-maire, Marie-Hélène DES ESGAULX pour l'accueil de ce Conseil de gestion dans les locaux de la Maison des associations.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour transmis aux membres du Conseil de gestion avec l'invitation. L'ordre du jour suivant est adopté après approbation à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 4 novembre 2016
3. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau du 13 janvier 2017
4. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion
5. Questions diverses
6. Prochaines dates

Délibération L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.

PNMBA_2017_03

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 4 novembre 2016

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Délibération Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 novembre 2016.

PNMBA_2017_04

3. Compte-rendu de la séance du Bureau du 13 janvier 2017

Les points forts de la séance du Bureau du 13 janvier 2017 sont présentés, le compte-rendu sera diffusé après approbation au prochain Bureau.

Avis :

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Projet d'arrêté préfectoral fixant les limites aval de l'Unité de gestion de l'Anguille du bassin « Adour et cours d'eaux côtiers ».	Avis favorable
Simple	AOT pour la réalisation d'un prélèvement de sable à Lège-Cap-Ferret.	Courrier adressé au Préfet
Simple	AOT pour des ouvrages existants de défense contre l'érosion marine (perrés) de la pointe du Cap Ferret.	Courrier adressé au Préfet

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	Projet d'arrêté préfectoral relatif à la fermeture de la pêche à la drague des moules et des pétoncles sur le Bassin d'Arcachon.	Avis favorable avec recommandations
Simple	AOT d'une dépendance du DPM dans le cadre de la location amiable du droit de chasse sur le Bassin d'Arcachon.	Report de l'avis à un prochain Bureau

Présentation d'un projet d'événementiel 2017 :

Cet événementiel vise à favoriser la compréhension des missions et du Plan de gestion du Parc naturel marin par les résidents et des acteurs du territoire. Il s'agit d'offrir au grand public des opportunités d'échanges et de contacts avec le Parc naturel marin.

Il ne s'agit pas d'un événementiel porté en propre par le Parc naturel marin mais d'un calendrier de contribution à des événements autour du Bassin. A ce stade, le Parc naturel marin s'est engagé pour une participation au Salon nautique d'Arcachon qui se déroulera du 14 au 17 avril. Ce sera le premier événement de ce calendrier puis ensuite au fur et à mesure d'autres seront rajoutés.

Cette année la communication sera essentiellement portée sur les missions du Parc naturel marin, l'année 2017 étant encore une année charnière, avec un investissement prioritaire de l'équipe sur la rédaction du Plan de gestion.

4. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion

4.1. Rédaction du document

Les fondamentaux du Parc naturel marin sont brièvement rappelés à partir du périmètre et les orientations figurant au décret de création du Parc marin ainsi que le périmètre du site Natura 2000 dont il est opérateur (figure 1).



Figure 1 : périmètres Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et Natura 2000

La dimension stratégique du Plan de gestion est également rappelée, avec l'élaboration d'une vision partagée à 15 ans. Les Finalités et Sous-finalités et l'ambition du territoire exprimée à travers les Niveaux d'exigence ont été co-construits dans une concertation très large des acteurs et personnes ressource du territoire. La Carte des vocations spatialise les différents niveaux de sensibilité et d'enjeux dans un document de synthèse. Un Tableau de bord composé d'indicateurs environnementaux et socio-économiques complètera le dispositif pour renseigner au fil du temps l'évolution de la situation et permettre une priorisation des plans d'action.

Quatre vagues de concertation se sont suivies depuis fin 2015 :

1. de janvier à mars 2016 : identification des Grandes lignes,
2. d'avril à juin 2016 : proposition d'éléments d'écritures des Finalités et Sous-finalités,
3. de juillet à novembre 2016 : définition des objectifs à long terme avec l'écriture des Niveaux d'exigence,
4. de novembre 2016 à mars 2017 : définition des cartes d'enjeux sur le périmètre du Parc afin d'élaborer la future Carte des vocations et de travailler sur la définition des futurs indicateurs.

L'objectif consiste à présenter au Conseil de gestion pour validation ces différents documents dans une version finalisée d'ici le mois de juin. Ensuite, le processus de validation se poursuivra avec les différentes étapes d'instructions par l'Agence française pour la biodiversité en vue d'une approbation du document par son Conseil d'administration.

Les membres du Conseil de gestion, titulaires et suppléants, ont reçu un tirage papier de la version Vo de la rédaction du Plan de gestion. C'est à ce stade une première ébauche non validée, dans une version sommaire sans maquettage et sans illustrations. La prochaine version restera encore dans ce format de document de travail mais prendra en compte les remarques qui auront été faites et devrait déjà pouvoir être complétée par les synthèses cartographiques.

Depuis le Conseil de gestion du 4 novembre 2016, la structuration globale du Plan de gestion s'est enrichie de la partie « gouvernance ».

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées
- II. Une culture marine vivante qui nourrit un lien particulier au territoire
- III. Un espace dynamique en partage
- IV. Un « bien commun » exceptionnel à comprendre et à découvrir

B. Un développement durable des activités

- I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

C. Une connaissance pluridisciplinaire et partagée au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

D. Une gouvernance dynamique et transversale pour la mise en œuvre du Plan de gestion

Figure 2 : structuration du Plan de gestion validé au Conseil de gestion du 4 juillet 2016

Le Président souligne le volume du document. Par conséquent, les commentaires ne se feront pas page par page mais par grands titres, chacun pouvant apporter ses observations à la lecture des Finalités et Sous-finalités présentées en suivant le sommaire.

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

I. Des richesses naturelles préservées

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1.1 Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes 1.2 Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages

Françoise BRANGER fait part de sa surprise de ne pas trouver plus explicitement le ciblage des différents pesticides, HAP, etc. Elle aurait souhaité que ces contaminants et leurs sources soient cités plus explicitement. Elle observe par ailleurs que s'agissant de prédateurs supérieurs, les oiseaux sont mentionnés entre parenthèses, or la désignation du site Natura 2000 est également fondée sur la présence d'autres espèces comme le Dauphin commun. Il peut donc y avoir d'autres prédateurs supérieurs que les oiseaux.

Jacqueline RABIC précise que les pêcheurs n'ont pas encore pu lire l'ensemble du document et n'ont pas pu se rencontrer pour en échanger. Elle demande qu'un délai soit accordé pour pouvoir transmettre leurs observations.

Le Président précise qu'il ne s'agit que de la lecture de la version Vo et qu'il y aura des évolutions. Un délai d'une dizaine de jours peut également être accordé pour transmettre au Parc marin les observations écrites.

Claude BONNET indique le souhait de faire référence aux études et travaux de la mission de préfiguration qui a duré longtemps et qui a permis de rencontrer de très nombreuses personnes et il avait établi un diagnostic initial permettant la définition des Orientations de gestion du décret.

Melina ROTH confirme que l'aboutissement du travail de la préfiguration se retrouve dans les Orientations de gestion et que ce sont bien ces orientations qui ont structuré le travail actuel. Les synthèses produites par la mission de préfiguration n'ont pas pu être rééditées en l'état. Depuis la fin de la mission en 2013, certains éléments nécessitent une mise à jour avec un travail de reprise des documents qui n'a pas pu être mené sur le même temps que l'élaboration du Plan de gestion. Ce sont toutefois des documents qui restent dans la vie du Parc naturel marin.

En ce qui concerne la pollution de l'eau et la manière dont elle a été traitée, Melina ROTH précise que cette question a été longuement abordée en Commissions. La position retenue consiste à ne pas cibler spécifiquement telle ou telle molécule ou acteur en considérant que c'est un problème plus global à l'échelle d'une projection à 15 ans. Les problématiques et les enjeux vont évoluer au fil des ans et si certaines molécules seront toujours présentes d'autres peuvent cesser d'être utilisées ou remplacées par de nouvelles matières actives ou de nouvelles sources de contaminations.

Mireille DENECHAUD indique que la référence au travail de la préfiguration pourrait être placée au début, dans la partie « Introduction générale et présentation du document » qui est en cours de rédaction (cf. page 12 du Plan de gestion version Vo).

Melina ROTH confirme que cette partie-là va expliciter les bases du travail, les principes généraux d'un Plan de gestion, la continuité avec les travaux engagés par la mission et le détail de la méthodologie d'élaboration avec toute la concertation mise en œuvre.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
2. Un bon état de conservation des habitats	<p>2.1. Des habitats marins de substrat meuble en bon état de conservation</p> <p>2.2. Des habitats d'interface terre/mer en bon état de conservation</p> <p>2.3. Des habitats terrestres en bon état de conservation</p>

Claude BONNET relayant Aldo SOTTOLICCHIO qui n'a pu être présent indique regretter que l'hydrodynamique du Bassin ne soit pas abordée au titre des richesses naturelles. Il est évident que lorsque l'on parle des passes ou du fond du Bassin, il y a une relation et cela touche les quantités d'eau et aussi les habitats.

Thierry LAFON aborde la partie traitant de la répartition des zostères. Il relève que la référence à la turbidité nécessite d'être retravaillée. La répartition est certes liée à la bathymétrie mais aussi à la nature de sol. La notion de turbidité est impliquée dans la régression ou de la non-implantation des zostères, sans pour autant être le facteur déterminant de leur répartition.

Claude BONNET exprime son désaccord à indiquer la turbidité comme cause principale de la disparition des zostères. Il demande à ce qu'il soit indiqué non pas comme *la cause* mais *une des causes* probables.

Thierry LAFON précise que ce n'est pas la cause mais un facteur aggravant pour la photosynthèse donc pour le développement des zostères.

François DELUGA indique sa réticence à cibler des causes *probables* : soit on les connaît soit on ne les connaît pas. Le terme « possible » serait plus adapté.

Isabelle AUBY souligne que c'est effectivement une approche scientifique que d'énumérer les causes possibles.

Melina ROTH précise que dans l'exercice d'un Plan de gestion, dès lors que l'on est dans l'objectif de restauration, quelque soient les causes, il faudra continuer à mieux les identifier et à chercher les leviers d'actions qui permettront d'inverser la tendance. Le fait d'énumérer ou pas les causes possibles n'altère pas l'ambition de restauration de ces habitats.

François DELUGA retient le souhait de nuancer l'écriture sur la turbidité comme l'un des facteurs possibles.

Guillemette ROLLAND souligne la présence dans le texte d'à peu près tous les éléments attendus, la liste de quelques causes possibles ou probables, des diagnostics, mais pas forcément au bon endroit du document. Elle souligne le côté massif de cette première version très littéraire sans revenir sur ce qui a été fait en termes de diagnostic. Cela aboutit à traiter des Finalités sans expliquer pourquoi elles ont été définies. Par contre, dans la première partie, tous les éléments de réponses sont évoqués mais plutôt en termes de littérature et de bibliographie. On n'est pas dans le cas unique du Bassin. Certaines parties sont très rédigées comme par exemple celle concernant les oiseaux et d'autres moins détaillées.

Le Président souligne la difficulté de passer d'un plan détaillé à l'écriture avec un nombre considérable de Commissions, de Groupes travail, d'avis exprimés qui représentent une richesse importante à retranscrire.

Sophie AUDOUARD indique le souhait de trouver dans le document un tableau de synthèse sur les habitats reprenant les grandes caractéristiques (surfaces, effectifs, état de conservation, pressions menaces) en précisant par des codes de couleur (rouge, orange et vert) leur état de conservation.

Tout ceci permettra de comprendre pourquoi les Niveaux d'exigence ont été définis. Elle propose de fera suivre des types de tableau souvent repris dans les Docobs qui permettraient de faire le lien. En ce qui concerne les oiseaux, leur grande diversité ne permet pas d'établir un tableau mais il serait bon d'en faire un sur des espèces spécifiques.

Melina ROTH attire l'attention sur le délai trop court pour compléter le diagnostic porté par la mission pour arriver à un niveau de connaissance complètement homogène sur toutes les parties du site et notamment sur les espaces Natura 2000 terrestre. Pour ces derniers, un travail a été engagé pour mener à bien une pré-cartographie des habitats à partir d'une synthèse des données dont disposent les gestionnaires des différents sites.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
3. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux	<p>3.1 Des populations d'oiseaux nicheurs en bon état de conservation</p> <p>3.2 Des populations d'oiseaux hivernants en bon état de conservation</p> <p>3.3 Des populations d'oiseaux migrateurs en bon état de conservation</p>

Daniel BOUQUEY indique que la présence des oiseaux nicheurs est fonction essentiellement des conditions climatiques. Les oiseaux passent en plusieurs fois. Les premiers à passer sont les plus jeunes suivis d'un temps d'arrêt puis le passage des plus âgés si les conditions climatiques les obligent à passer par le Bassin et à changer leur lieu de vie.

Françoise BRANGER souligne que cette présence des oiseaux dépend également de la capacité d'accueil.

Guillemette ROLLAND précise que de traiter d'une part les habitats, les oiseaux, les milieux, leurs fonctionnalités, finit par dissocier les problématiques. Ce qui est important c'est de montrer la responsabilité du Parc naturel marin et des partenaires et gestionnaires de ces espaces vis-à-vis de ces espèces. Elle demande au Parc naturel marin de mettre en réseau, notamment au niveau de la façade atlantique, les zones et les milieux de passage migratoire pour avoir à l'échelle la route migratoire des oiseaux. Cela permettrait de comprendre cette fluctuation de population. Elle souligne la contribution importante des espaces protégés depuis 30 ans.

Maintenant, il est important de savoir ce qui doit être fait de mieux et ce qui doit être poursuivi.

François DELUGA souligne également l'importance de considérer les impacts du changement climatique.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
4. Un bon état de conservation de la faune marine	<p>4.1 Un bon état de la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon</p> <p>4.2. Une contribution au bon état de la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon</p>

Jacqueline RABIC souligne l'importance de la pollution littorale. Elle met en avant l'importance des efforts de protection. Il y a de moins en moins d'arrivée d'eaux douces dans le Bassin. Il y a une relation constante entre les courants de l'extérieur et de l'intérieur du Bassin. Pour améliorer cette situation, un consensus entre les différents usages est indispensable. Si les écosystèmes sont déstabilisés, il y aura des pertes importantes.

Claude BONNET insiste sur l'importance de prendre aussi en compte le large.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalité
5. Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres à enjeux	5.1 Une contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut

Cette Finalité n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
6. Une capacité d'accueil globale préservée permettant le bon état de conservation des populations d'espèces	6.1 Les continuités écologiques maintenues et restaurées 6.2 Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées

Françoise BRANGER pose la question du Vison d'Europe que l'on voit sur le Bassin versant. Melina ROTH indique que les connaissances sont insuffisantes pour faire un état précis de la population.

Melina LAMOUREUX indique l'importance de considérer ces éléments dans leur ensemble pour ne pas générer de contradictions.

Claude BONNET soulève également la question de la démoustication qui a des répercussions sur la faune et la flore.

II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalité
7. Une identité maritime plurielle qui porte les valeurs du Bassin	7.1 Une identité maritime du Bassin d'Arcachon vivante et transmise

Cette Finalité n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
8. Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	8.1 Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale connus, préservés et valorisés 8.2 Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux

Cette Finalité n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

III. Un espace dynamique en partage

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
9. Une adaptation à un espace en mobilité permanente	9.1 Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydrosédimentaires 9.2 Une contribution à la gestion de la bande côtière adaptée aux substrats meubles et cohérente avec les politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales

Guillemette ROLLAND relève l'absence de références aux crastes qui constituent cependant un socle historique et culturel.

Claude BONNET insiste sur le risque indiqué par Aldo SOTTOLICCHIO d'une sectorisation du Bassin et l'importance de prendre en compte l'influence du changement climatique sur les dynamiques du Bassin.

Melina ROTH confirme qu'elle a bien reçu les commentaires d'Aldo SOTTOLICCHIO et qu'ils seront pris en compte.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
10. Un équilibre dynamique entre des vocations multiples	10.1 Une conciliation spatiale et temporelle des activités 10.2 Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques 10.3 Des friches ostréicoles réhabilitées

Thierry LAFON souhaite que le niveau de la marée soit plus explicitement pris en compte dans le contexte global du site. En ce qui concerne les friches ostréicoles, il est dubitatif sur les données avancées notamment les 280 ha considérant qu'il y a eu une régression de l'exploitation de 1 000 ha sur les quatre dernières décennies. Une erreur serait également à corriger dans le texte : sur les 65 000 tonnes d'huîtres sauvages évaluées à 3 millions d'individus, on serait plutôt de l'ordre du milliard que du million.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
11. Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées	11.1 Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes 11.2 Une accessibilité maritime des espaces portuaires restaurée et maintenue

Thierry LAFON indique qu'une nuance est à porter sur le paragraphe relatif aux effets de chasse qui contribuent effectivement à une dynamique favorable mais qui ne sont pas pour autant suffisants sans aménagements ou travaux complémentaires dans une majorité de cas.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalité
12. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés	12.1 Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, l'hydrodynamisme et les activités du Bassin d'Arcachon

Claude BONNET souligne la difficulté à trouver un indicateur pertinent pour cette Sous-finalité.

IV. Un bien exceptionnel à comprendre et à découvrir

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
13. Un espace maritime à comprendre et à pratiquer pour mieux le protéger	13.1 Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon par les différents publics 13.2 La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité 13.3 Des opportunités de découverte et de pratique respectueuses du milieu marin

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
14. Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation	<p>14.1 Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon</p> <p>14.2 Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux</p>

Jean MAZODIER propose l'ajout d'un paragraphe 14.3 autour de l'effort d'identification du Parc naturel marin auprès des différentes instances. Des initiatives structurantes sont mises place. Le département va mettre en place son programme d'actions et de coopération territoriale. Il souhaiterait également que le Parc participe aux ateliers et à la concertation de la Région Nouvelle-Aquitaine autour du tourisme.

Melina ROTH précise que la participation aux différentes stratégies publiques est indiquée pour chaque Finalité au niveau du paragraphe dédié à la contribution aux politiques publiques pour une meilleure lisibilité vis-à-vis des services compétents et pour faciliter le reportage sur ces sujets. Un paragraphe plus général de contribution aux politiques publiques est traité dans le volet Gouvernance qui précise le rôle attendu d'une contribution pour l'élaboration et pour la mise en œuvre. De plus, le Parc naturel marin a souhaité s'associer aux réflexions autour du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et s'est adressé à la Région à ce sujet.

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	<p>15.1 Des modes et des niveaux de prélèvement ou d'exploitation des ressources compatibles avec la préservation des milieux marins</p> <p>15.2 Des modes et des niveaux de culture et d'élevage compatibles avec la préservation des milieux marins</p> <p>15.3 Des modes et des niveaux de pratiques nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec la préservation des milieux marins</p> <p>15.4 Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer</p> <p>15.5 Une réglementation connue et respectée par les acteurs et les usagers du Bassin d'Arcachon</p> <p>15.6 Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du Bassin d'Arcachon</p>

Thierry LAFON intervient sur le point 15.2 avec quelques points à rectifier sur le cycle de l'huître notamment sur les densités qui ne sont pas des problèmes de densité d'huîtres par poche mais de densité de poches à l'hectare. Au niveau des enjeux la partie 15.3, il est à noter une meilleure adaptation des pratiques en fonction de la marée.

Melina ROTH précise que l'implication de la marée sera également évoquée lors du travail cartographique.

Sandra CLAEYS souhaite reformuler la phrase autour des pratiques nautiques.

Melina ROTH note que des nuances seront apportées.

Jacqueline RABIC précise qu'il serait important d'associer la pêche professionnelle à la pêche récréative.

Laurent COURGEON souhaite porter une remarque sur la partie 15.6 qui mentionne une adaptation continue de la réglementation. Cette notion est un peu forte car en effet, la question de la réglementation est une question d'appropriation et de compréhension, donc aussi de stabilité des textes et non d'évolution permanente. La formulation devrait être modifiée en ce sens.

II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
16. Un territoire maritime attractif qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	<p>16.1 Des secteurs d'activités maritimes diversifiés et dynamiques</p> <p>16.2 Une économie maritime portée par sa contribution à la préservation du milieu marin et au patrimoine culturel</p> <p>16.3 Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles</p> <p>16.4 Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire</p>

Cette Finalité n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
17. Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue et partagée	<p>17.1 Une production de connaissances animée et mise en réseau</p> <p>17.2 Une convergence de connaissances relatives au milieu marin</p> <p>17.3 Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux</p>

Cette Finalité n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
18. Une capacité d'observations et d'alertes	<p>18.1 Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte</p> <p>18.2 Une veille active sur l'évolution des populations d'espèces du Bassin d'Arcachon et son ouvert</p>

Cette Finalité n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

D. Une gouvernance dynamique et transversale pour la mise en œuvre du Plan de gestion

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
----------------------	----------------------------

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
19. Le Parc naturel marin, acteur engagé pour le territoire	<p>19.1 Le Parc naturel marin, force de proposition et acteur des politiques publiques</p> <p>19.2 Un Parc naturel marin qui favorise la convergence entre les acteurs pour la mise en œuvre du Plan de gestion</p> <p>19.3 Un Parc naturel marin qui anime et qui s'appuie sur une concertation transversale</p>

Cette Finalité n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

Éléments de Finalité	Éléments de Sous-finalités
20. Un Parc naturel marin qui s'inscrit dans la coopération et les échanges régionaux, nationaux et internationaux	<p>20.1 Un Parc naturel marin qui s'implique dans les réseaux thématiques en lien avec son Plan de gestion</p> <p>20.2 Un Parc naturel marin qui favorise les échanges entre territoires et acteurs</p>

Claude BONNET mentionne qu'en abordant cette question de l'implication dans les politiques publiques on se rend compte qu'il faut passer plusieurs intermédiaires avant d'arriver au niveau de la loi. Il se demande s'il y a moyen d'éviter cela.

Melina ROTH précise que le Parc s'inscrit dans un tissu institutionnel et dans les procédures en vigueur. Sur ces aspects, il ne pourra être que force de proposition.

Pour clore cette partie des débats, il est rappelé que les contributions et propositions d'écriture des membres sont attendues sous 15 jours pour pouvoir être intégrées dans la nouvelle version du document.

4.2. Cartes thématiques

En introduction, Melina ROTH indique que ces documents expriment une compilation d'informations et une synthèse issue des dernières phases de concertation. Ce sont des documents de travail qui contribuent à l'élaboration du Plan de gestion et qui vont aussi servir à la vie du Parc. Ces cartes sont donc amenées à évoluer au cours du temps. Il s'agit à ce stade du résultat de plusieurs Groupes de travail, d'entretiens bilatéraux et de Commissions. Elles passeront par la suite à un format plus dynamique, consolidé. Elles devront au fil du temps être mises à jour et évoluer.

Il est rappelé l'imbrication voire la superposition des différents statuts réglementaires des divers espaces (figure 3). Cependant, les cartes thématiques font état des enjeux exprimés par les différents acteurs et non de la compatibilité réglementaire envers ces différents statuts. Il sera cependant nécessaire de mettre en perspective les éléments thématiques avec le contexte particulier de chacun des espaces concernés.

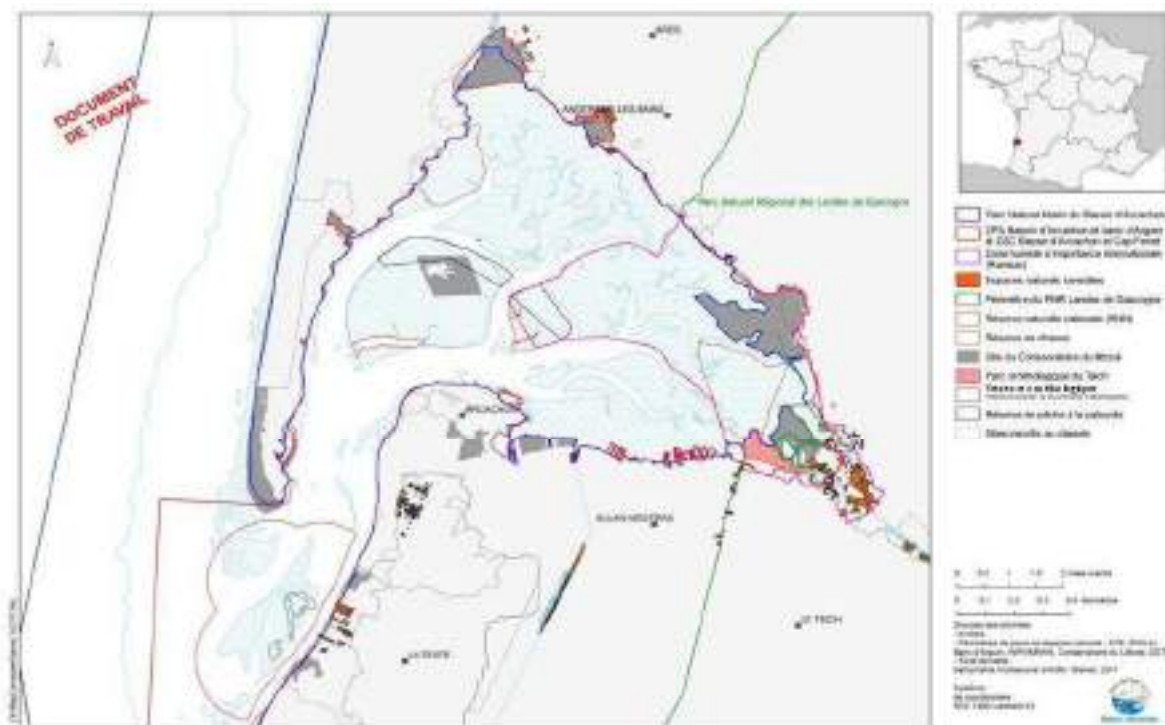


Figure 3 : périmètre du PNMB et des différents sites gestionnaires

4.2.1. Qualité de l'eau

Cette illustration synthétise les apports en eau douce et le lien fort existant entre le milieu terrestre et le milieu marin (figure 4 avec un réseau de connexion dense dans la bande côtière). Au travers de différents ouvrages artificiels ou de cours d'eau naturels, les apports terrestres sur le milieu marin à l'échelle du Parc naturel marin exercent une pression forte du fait des impacts potentiels sur la qualité de l'eau.

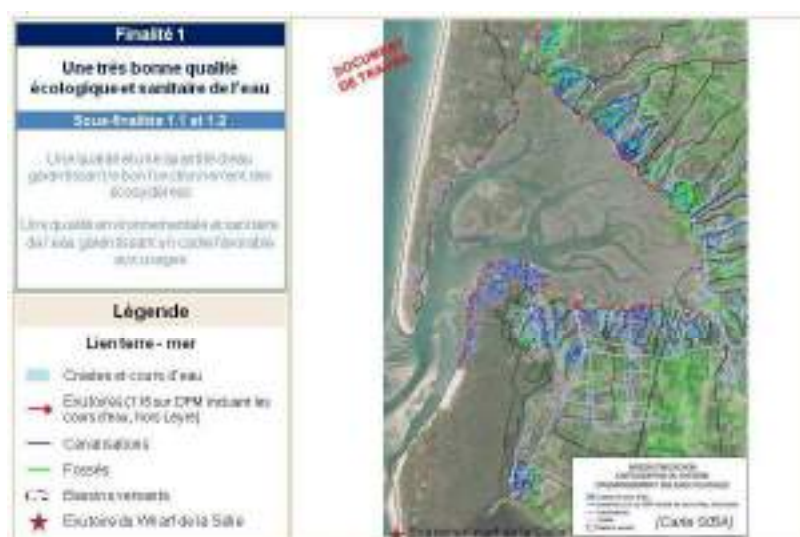


Figure 4 : synthèse des apports d'eau douce

Cette cartographie représentant le temps de renouvellement de l'eau sur le périmètre du Parc naturel marin est également liée à la Finalité « Une capacité d'accueil globale préservée permettant

le bon état de conservation des populations d'espèces » et notamment la Sous-finalité « Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées » (figure 5). Cette représentation permet d'apprécier le renouvellement de l'eau plus lent dans la zone la plus interne du Bassin notamment pour les eaux néritiques internes et ceci pour un coefficient de marée moyen. Ce temps de renouvellement plus lent entraîne une vulnérabilité pour un certain nombre de paramètres essentiels à une bonne qualité de l'eau. Sont notamment concernés, la présence de contaminants, les paramètres physico-chimiques tels la température, la salinité, les apports en nutriments, ou encore la production primaire.



Figure 5 : modélisation du temps de renouvellement de l'eau

La carte suivante concerne les enjeux en lien avec la qualité des eaux de baignade (figure 6). La grande majorité des eaux de baignade est actuellement classée en excellente qualité. L'enjeu est donc de les maintenir dans cette qualité. Une seule baignade est classée en bonne qualité. Pour cette dernière, l'objectif visé consiste à la restauration en excellente qualité.



Figure 6 : zones de baignade

La cartographie des enjeux en termes de zones de production et des gisements naturels conchylicoles pour les organismes non fouisseurs est présentée (figure 7). Trois objectifs sont

exprimés. Un premier vise à maintenir le classement en zone A de la majorité des zones (intra-Bassin et ouvert en rose sur la carte). En parallèle, un objectif de reconquête de deux zones B vers un classement en A est présent pour les zones représentées en brun, au Sud du Bassin (33.01 et 33.05.06). Finalement, le troisième objectif consiste de maintenir a minima un classement en B pour la zone verte de la carte située dans la zone la plus interne du Bassin.



Figure 7 : qualité microbiologique des zones conchylicoles (non fousseurs)

Une dernière carte relative à la qualité de l'eau est présentée avec les zones de production et de gisements naturels conchylicoles pour les organismes fousseurs (figure 8). Seulement deux zones sont définies pour ces organismes, une grande zone recouvrant tout l'intra-bassin et une zone dans l'ouvert. L'objectif est ici une reconquête globale qui devra être affinée au regard des zones de pêches et de la présence de la ressource.

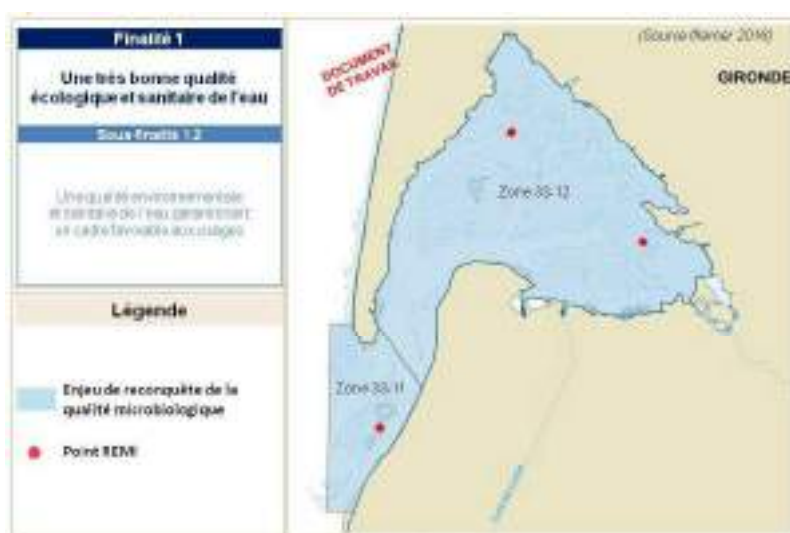


Figure 8 : qualité microbiologique des zones conchylicoles (fousseurs)

4.2.2. Habitats, faune, flore

La première cartographie de cette partie spatialise l'ensemble des habitats présents sur le Bassin d'Arcachon (figure 9). Certains d'entre-eux sont considérés comme ayant un intérêt

communautaire, et donc un enjeu de conservation qui s'impose au Parc naturel marin. Pour d'autres, comme les herbiers de zostères, le Conseil de gestion du PNMBA s'est prononcé sur une restauration, les enjeux écologiques étant encore supérieurs. Enfin, un manque de connaissance sur les habitats marins de l'ouvert et les habitats sur les parties « terrestres » ne permet pas actuellement d'identifier précisément les enjeux de conservation. Un travail d'actualisation des connaissances sur les habitats de l'ensemble du périmètre est en cours avec le Conservatoire Botanique. Cependant, il est déjà acté que dans ce périmètre se trouvent plusieurs entités considérées comme des habitats prioritaire au vu de la « Directive Habitat ».

Françoise BRANGER s'étonne de l'absence des près salés Ouest sur cette carte.

Benoît DUMEAU précise qu'un travail d'actualisation est effectivement en cours avec le Conservatoire Botanique, la carte présentée ne tient pas encore compte des dernières productions de ce travail.



Figure 9 : habitats d'intérêt communautaire

La carte ci-dessous présente les enjeux spatialisés relatifs à l'avifaune estivale (figures 10 et 11). On retrouve les zones de nidification importantes sur le Bassin d'Arcachon. Pour créer cette carte, l'équipe du PNMBA s'est servi des données cartographiques collectées lors de la mission d'étude et complétées des éléments recueillis pendant la concertation 2015-2016.

Françoise BRANGER mentionne de nouveau l'absence des près salés Ouest sur cette carte.



Figure 10 : oiseaux nicheurs



Figure 11 : oiseaux nicheurs

La carte suivante traite de l'avifaune hivernante et migratrice (figure 12). On retrouve les principaux reposoirs à marée haute sur le Bassin d'Arcachon et les zones d'alimentation de l'avifaune y sont représentées. Pour créer cette carte, l'équipe du PNMBA s'est servi des données cartographiques collectées lors de la mission d'étude et sur les éléments issus de la concertation 2015-2016. Un manque de données est noté sur le large.

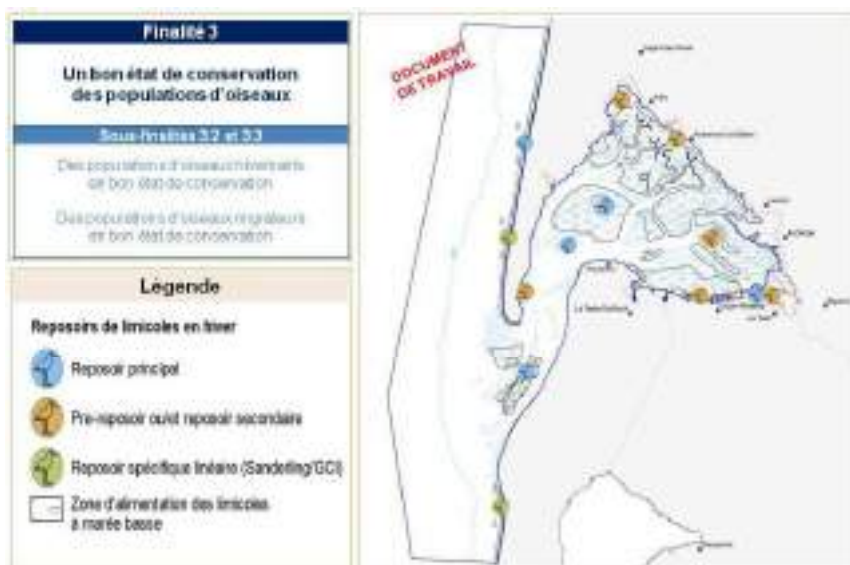


Figure 12 : limicoles hivernants et migrants

La carte suivante traite des oiseaux d'eau et marins hivernants et migrants (figure 13). Tout l'intra-Bassin est exploité par ces espèces en hiver pour l'alimentation. Quelques zones de reposoir ou de remise sont présentes vers le Delta de L'Eyre et sur les prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret. Sur l'ouvert du Bassin d'Arcachon, les observations ont démontré la présence d'oiseaux marins en hiver mais il y a un manque de données sur cette zone.

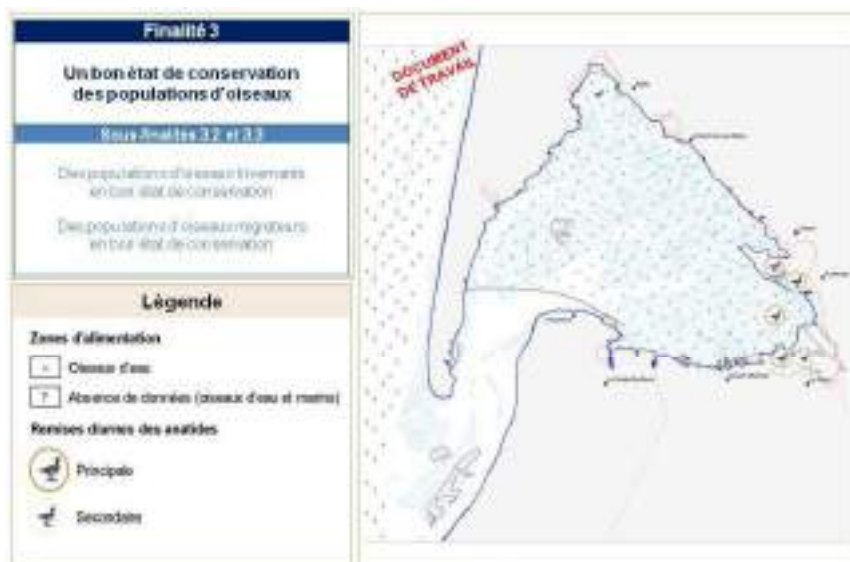


Figure 13 : oiseaux d'eau et marins hivernants et migrants

Pour la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin, la carte suivante a été élaboré en fonction du niveau de résilience des espèces (figure 14). On retrouve donc dans l'ouvert une zone où l'hydrodynamisme est important et où les espèces sont plus aptes à surmonter les mouvements sédimentaires. L'intra-Bassin est une zone plus abritée avec des espèces qui ont besoin de plus de stabilité (souvent sur fond vaseux). D'autre part, la concertation avec les acteurs du territoire a permis d'identifier des zones où la biodiversité était remarquable (zones représentées en vert). Les herbiers de Zostère marine sont également représentés mais non visibles dans les conditions de projection.

Françoise BRANGER souligne l'importance de la zone où s'est échoué le charriot lors de la création du Wharf pour la Faune.

Benoît DUMEAU indique que la carte présentée concerne la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin et s'est donc essentiellement appuyé sur la présence de la faune benthique et les hippocampes.

Il est également mentionné que toute la zone entre le port de la Vigne et Claouey devrait être ajoutée.

Isabelle AUBY et Laurent COURGEON souhaiteraient savoir comment la carte a été créée.

Benoît DUMEAU précise que celle-ci a été créée suite à des réunions avec divers scientifiques.

Melina ROTH précise que ces zones ont été définies à travers la concertation avec les différents acteurs concernés, professionnels ou scientifiques, pour ces enjeux. Un exercice difficile dans le temps imparti. Il conviendra donc d'entreprendre un travail plus approfondi pour préciser et consolider les données dans la durée. A ce stade, ces documents sont à prendre comme des empreintes du réel et non des cartes consolidées. Il s'agit de cartes indicatives qui pourront être reprises quand les études et données correspondantes pourront être organisées et collectées.



Figure 14 : faune marine accomplissant tout son cycle de vie

La carte relative à la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin est présentée (figure 15). La majeure partie du Bassin est utilisée par cette faune. Les zones hachurées indiquent les fonctions de nurricerie et d'alimentation. La Zostère marine est indiquée car c'est une zone de reproduction, d'alimentation et de nurricerie pour de nombreuses espèces. Les vasières sont également utilisées à marée haute par ces espèces. Pour la continuité, les zones de circulation principale sont indiquées en bleu foncé et de circulation secondaire en bleu clair. Ces zones servent également à l'alimentation pour ces espèces.



Figure 15 : faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie

Une carte sur les enjeux Natura 2000 terrestres est ensuite présentée (figure 16). Des zones d'enjeux sont représentées pour notamment les mammifères semi-aquatiques (dont vison, loutre). Les espèces végétales protégées et les habitats terrestres seront représentés sur la carte des habitats qui est en cours d'élaboration par le CBNSA.



Figure 16 : enjeux terrestres – habitats et faune

4.2.3. Capacités d'accueil

Une représentation des grands enjeux de continuités écologiques est présentée (figure 17). Le Bassin d'Arcachon, unité fonctionnelle en soi, est constitué de sous-unités fonctionnelles (cercles noirs). Des mouvements se font entre chacune de ces sous-unités et avec les zones d'alimentation particulières notamment pour les oiseaux. Les flèches orange représentent les migrations pré- et postnuptiales. Les flèches en bleu-claire représentent une partie des continuités écologiques intéressantes pour les espèces amphihalines. Les flèches en bleu foncé représentent les espèces marines et amphihalines qui ont besoin de continuité notamment au niveau des passes.

Françoise BRANGER indique qu'il faudrait préciser que cette carte ne représente qu'une partie des continuités écologiques avec une adaptation en ce sens de la légende

Melina ROTH acquiesce que l'idée est bien de faire ressortir les principales continuités. Ce sont des cartes de synthèse.



Figure 17 : continuités écologiques

Les enjeux liés aux dynamiques hydrosédimentaires sont présentés avec une carte présentant 4 compartiments (figure 18) :

- Le premier compartiment autour du Delta de L'Éyre influencé par le courant de marée et le débit fluvial.
- Le deuxième compartiment concerne l'espace lagunaire. La dynamique hydrosédimentaire est principalement induite par les courants de marées et le clapot dû aux vents. Sur une unité d'espace et de temps donné, la quantité d'énergie déployée est de plus faible intensité que dans les autres compartiments. Les processus d'évolutions topographiques ont lieu dans une relative continuité. Les évolutions s'observent sur des échelles de temps plus longues.
- Le troisième compartiment concerne les passes. Dans cet espace contraint, la dynamique est principalement induite par les courants de marées et la houle océanique. Sur une unité de temps et d'espace donné, la quantité d'énergie déployée est plus importante par rapport aux autres compartiments. La mobilité du substrat et la bathymétrie évoluent fortement sur des échelles de temps courtes. Ces dynamiques d'évolution sont accentuées par les épisodes tempétueux.
- Le quatrième compartiment se situe dans l'ouvert du Bassin. La dynamique est impulsée par la houle océanique, dont la résultante sur le littoral induit un transit sédimentaire du Nord vers le Sud. Les apports sédimentaires transitant dans ce compartiment étant en régression, la dynamique générale du littoral est à l'érosion.

Les enjeux associés à ces compartiments résident dans une adaptation des aménagements et des modes d'intervention cohérente à la fois avec les spécificités et le fonctionnement propre de chacun des compartiments, mais également à une échelle globale dans la prise en compte de l'interdépendance de ces 4 compartiments dans le fonctionnement d'ensemble du Bassin, des passes et de l'océan. Ces jeux d'échelles et d'interactions, du local au global, sont nécessaires pour une « adaptation à un espace en mobilité permanente ».



Figure 18 : dynamiques hydrosédimentaires

La carte des enjeux de navigation propose une synthèse des différents espaces représentant un enjeu exprimé pour les usagers du Bassin d’Arcachon et de son ouvert (figure 19). Plusieurs espaces exprimant des enjeux par différentes catégories d’acteurs sont présents. Cette carte de synthèse rassemble ainsi les acteurs du motonautisme, de la voile, du kayak, du jet-ski, de la pêche, de l’ostréiculture, du transport de passagers, du kitesurf, du stand up paddle et de la planche à voile.

L’espace présentant un enjeu très fort et commun à l’ensemble des acteurs qui naviguent sur le plan d’eau est constitué du tour de l’île aux Oiseaux (chenaux d’Eyrac, de Mapouchet, de l’île et de Piquey), des chenaux du Pyla et du Ferret et des passes Nord et Sud. Tout autour du Bassin et de la façade océane, plusieurs espaces font importance pour certaines catégories d’usagers, à l’instar des près salés d’Arès et de Lège-Cap-Ferret et du delta de l’Eyre pour les kayaks, du Bétey, de La Hume et au droit des accès plages à l’océan pour les pratiquants de kite-surf et de stand up paddle. Les chenaux et les esteyes du Bassin représentent un enjeu fort, essentiellement pour l’accessibilité aux espaces de navigation autour de l’île et des passes, prioritairement pour le motonautisme et la voile.

La carte des enjeux de destination concerne à la fois des lieux accessibles par la navigation, ou directement depuis la terre (figure 20). Les destinations jouant un rôle important pour les usagers sont à la fois des espaces comme l’île aux Oiseaux, les bancs de sable dans le Bassin et dans les passes, des herbiers ou des portions du littoral, que des sites ponctuels comme des épaves ou des blockhaus. Ces deux cartes appellent également des enjeux de maillage d’infrastructures et d’aménagements qui ne sont pas représentés à ce stade, comme des jetées, des pontons, des zones de mouillages, des cales de mise à l’eau, des sanitaires, des zones de stockages des annexes, etc.

Pour ces deux cartes, la couleur de fond n’indique pas une absence d’enjeu, mais un enjeu modéré pour la navigation ou la destination.



Figure 19 : navigation - synthèse des activités nautiques

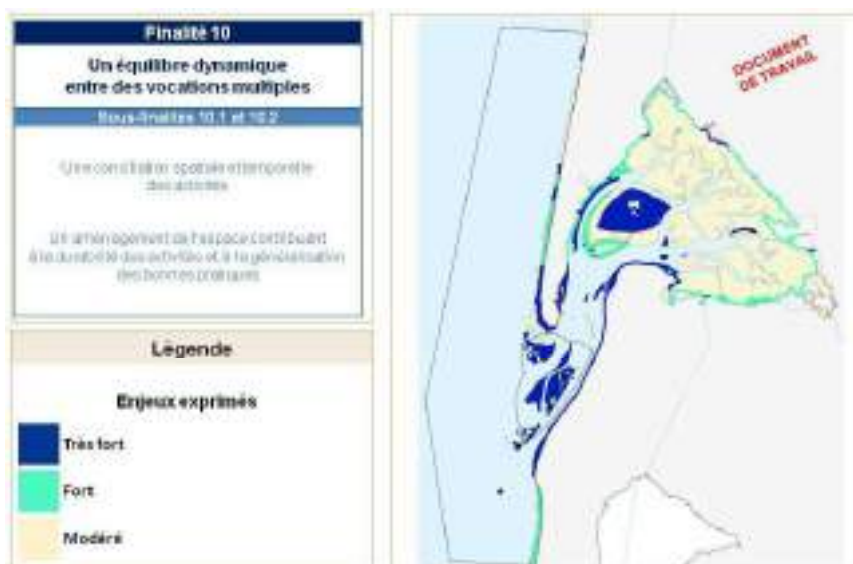


Figure 20 : destinations - synthèse des activités de loisirs / balnéaire / nature

La carte de synthèse concernant la chasse maritime sur le Bassin d'Arcachon est ensuite présentée (figure 21). Elle reprend le territoire chassable sur le Domaine public maritime du Bassin d'Arcachon, à l'exception des Ilots de Biganos qui ont été rajoutés sur la carte dans un souci de cohérence avec l'activité présente sur le DPM. Il est souligné qu'il ne s'agit pas d'une carte d'intensité de l'activité, celle-ci dépendant notamment du type de chasse, du nombre de pratiquants et des périodes d'ouvertures autorisées.

Le linéaire chassable, les lacs de tonne et les pentes pour la chasse à l'alouette sont indiquées. Il est précisé que le linéaire en pointillé correspond à une zone pour laquelle il existe une contradiction entre les différentes sources, qui sera discutée ultérieurement avec les acteurs concernés.



Figure 21 : synthèse des activités de prélèvement – chasse maritime

La carte de synthèse suivante concerne les activités de pêche récréative (figure 22). L'ensemble du plan d'eau et de l'estran constitue un enjeu pour ces activités. Néanmoins, suite à la concertation, des zones particulièrement importantes ont pu être identifiées avec pour la pêche embarquée une zone en bleu foncé qui correspond à l'entrée du Bassin d'Arcachon, et pour la pêche du bord une zone présentée en rose correspondant aux plages océanes pour le filet calé mais également aux

digues et jetées à l'intérieur du Bassin pour la pêche à la canne notamment. Pour la pêche à pied, des zones particulièrement importantes ont été identifiées grâce notamment au programme LIFE pêche à pied qui a lieu depuis trois ans sur le Bassin. Et enfin, pour la chasse sous-marine en noir, des zones représentant les moulières et les pourtours des parcs ostréicoles ont été identifiées mais également des points plus précis avec les différentes épaves du Bassin.

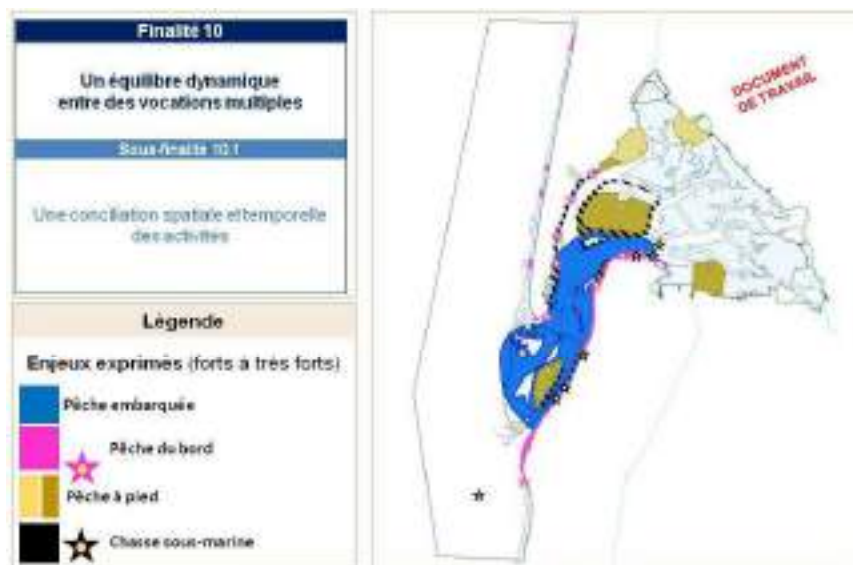


Figure 22 : synthèse des activités de prélèvement – pêche récréative

La carte de synthèse sur la pêche professionnelle est présentée en fonction des différents types de pêche à marée haute et marée basse (pêche océane, pêche à pied, pêche intra-Bassin, pêche à la civelle ; Figure 23).

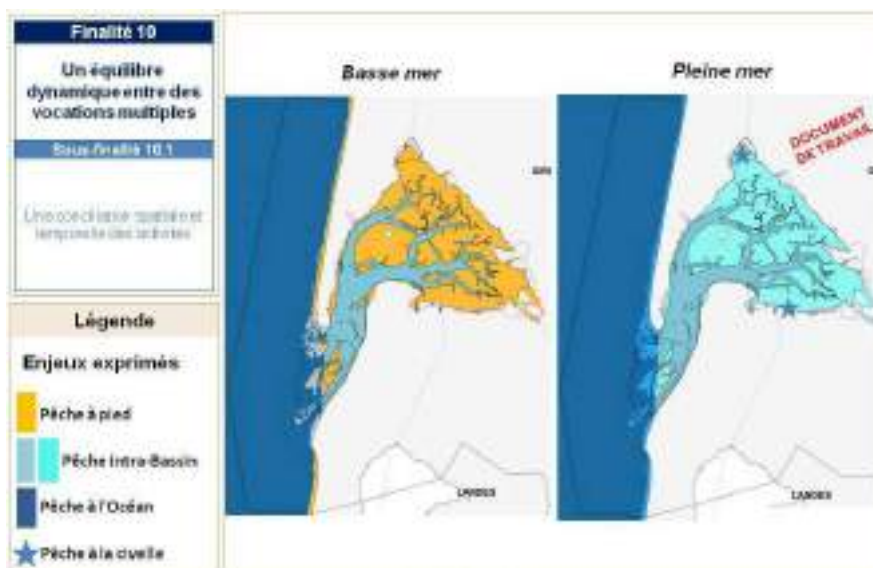


Figure 23 : synthèse des activités de prélèvement – pêche professionnelle

Pour l'ostréiculture (figures 24 et 25), trois zones se sont démarquées avec en vert une zone très exploitée, en bleu une zone moyennement exploitée et à l'est en rose une zone peu exploitée. Il s'agit de l'activité générale, qui n'a pas été ramenée à l'échelle de l'entreprise.



Figure 24 : synthèse des activités de culture et d'élevage : ostréiculture

Claude BONNET indique son désaccord concernant la présence de l'ostréiculture au niveau du Banc d'Arguin.

Melina ROTH souligne la difficulté de cette représentation du fait de la non-signature à ce stade du nouveau décret.

Le Président indique qu'il a adressé un courrier à ce sujet à Madame la Ministre de l'environnement.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine signale avoir été sollicitée sur des points juridiques de la part du ministère ce qui démontre que l'instruction est activement en cours.

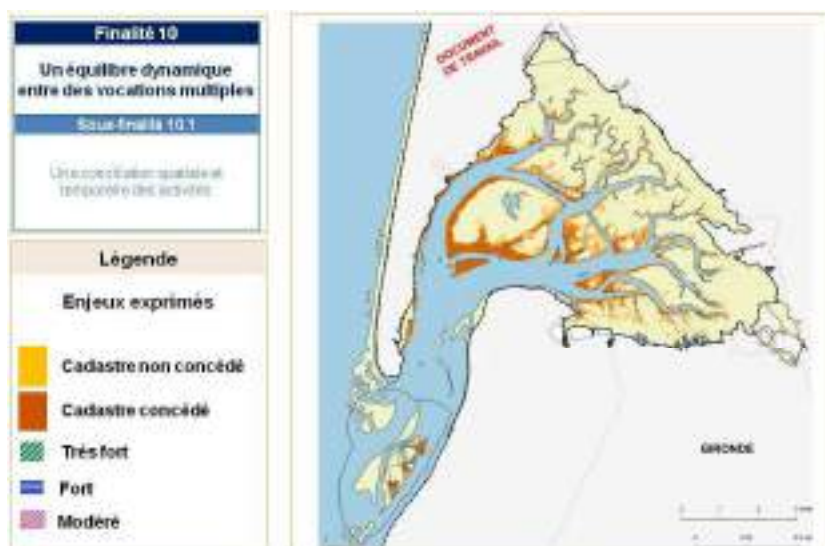


Figure 25 : synthèse des activités de culture de d'élevage : ostréiculture

Concernant la Sous-finalité relative à la réhabilitation des friches ostréicoles, il n'existe pas à l'heure actuelle de carte de couverture des friches sur le Bassin d'Arcachon. La création de cette carte est un travail identifié et prioritaire pour appuyer la stratégie d'actions qui sera mise en place pour atteindre l'objectif fixé. A des fins d'illustration, une carte représentant le cadastre non concédé où se situe une plus grande partie des friches et concédé est présentée (Figure 26). Cependant, selon la définition retenue des friches, celles-ci peuvent être présentes sur des zones concédées, des zones non concédées peuvent ne pas être en friche et enfin, des friches peuvent être en dehors du cadastre.



Figure 26 : friches ostréicoles

Trente-six espaces portuaires sont représentés sur la figure 27 ainsi que des zones de mouillage et d'équipements légers. Cette carte distingue les ports accessibles à toute heure de marée (Arcachon, la Vigne) des ports d'échouage. Si tous ces espaces sont confrontés à un fort enjeu de maintien de leurs caractéristiques maritimes, néanmoins celles-ci sont différentes pour chacun d'entre eux au regard de leurs fonctionnalités (professionnelle, de loisir) et de leur sensibilité patrimoniale.

Une seconde carte (figure 28) propose deux niveaux de sensibilité à la sédimentation, avec une première famille d'espaces portuaires situés sur la façade orientale de la presqu'île, à proximité des grands chenaux et abrités des vents dominants. Leur sensibilité à la sédimentation est plus faible que pour la seconde famille d'espaces portuaires concernant les ports du fond de Bassin, éloignés des grands chenaux et/ou sous les vents dominants.



Figure 27 : espaces portuaires



Figure 28 : accessibilité maritime - sensibilité à la sédimentation

4.2.4. Des activités et des pratiques, respectueuses du milieu marin, qui favorisent la conciliation des usages

La superposition des cartes représentant les enjeux liés aux usages et aux patrimoines naturels, révèle que la quasi-totalité de l'espace est concerné par des interférences soit entre plusieurs activités entre elles, soit entre une ou plusieurs activités et le patrimoine naturel.

Un objectif de compatibilité des modes et des niveaux de pratique avec la préservation du milieu marin est recherché sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon et l'ensemble des activités. Une lecture croisée spatiale sera réalisée entre les zones à enjeux pour richesses naturelles et les zones à enjeux pour les activités. Des exemples sont montrés avec notamment la thématique de la superposition des usages (La Hume), entre l'herbier de Zostère naine et l'ostréiculture, et le cas des laisses de mer.

Néanmoins, à partir d'un exemple proposé sur le site de La Hume, on peut voir que la simple superposition n'est pas satisfaisante pour apprécier les enjeux réels de conciliation et de compatibilité (figure 29). En effet, l'espace sur l'estran au droit de la plage de La Hume a été considéré comme très important à la fois pour la pêche à pied de loisir, le kitesurf, le stand up paddle et la chasse. Or chacun de ces usagers apprécie prioritairement le site dans des conditions différentes :

- SUP : fort enjeu à marée haute sans vent,
- Kitesurf : fort enjeu à marée haute avec vent,
- Pêche à pied de loisir : fort enjeu à marée basse,
- Chasse maritime : fort enjeu de nuit et 2h avant et après les levers et couchers du soleil.

De par la complémentarité des situations illustrées dans cet exemple, il en résulte un enjeu de conciliation relativement modéré, qui n'est pas lié à l'approche cumulative de l'importance que chacun accorde à cet espace.

L'analyse des enjeux de conciliation nécessitera donc une approche beaucoup plus fine pour identifier et qualifier l'ensemble des situations particulières analogues et identifier les pistes de solution.



Figure 29 : espace avec des enjeux particuliers de conciliation

Un enjeu fort de restauration est identifié pour cet herbier sur l'ensemble de la lagune (figure 30). L'ostréiculture est une activité phare du Bassin pour laquelle un objectif de développement durable a été identifié. La carte montre que l'herbier et l'ostréiculture peuvent concerner un même espace. Sur certains secteurs, un travail partenarial pourrait être engagé avec les ostréiculteurs pour co-construire les pratiques qui permettraient de contribuer aux objectifs de restauration des zostères naines et éviter que les deux objectifs vis-à-vis de celles-ci et du développement durable de l'ostréiculture soient contradictoires.



Figure 30 : conciliation des usages – exemple de la Zostère naine et de l'ostréiculture

Le dernier autre exemple concerne le traitement des macro-déchets dans les laisses de mer (figure 31). Les laisses de mer sont des habitats Natura 2000. Cet habitat constitue un enjeu pour des espèces remarquables. Néanmoins, la présence de macro-déchets dans les laisses de mer est susceptible de représenter un danger pour la sécurité des personnes dans certains secteurs très fréquentés comme les fronts de mer urbains ou les plages à vocation balnéaire en période estivale. Sur certains secteurs existent donc la nécessité de rechercher la compatibilité entre les méthodes de traitement des macro-déchets dans les laisses de mer et la préservation de cet habitat.



Figure 31 : conciliation des usages – exemple des macro-déchets dans les lasses de mer

Jacqueline RABIC souhaiterait que le caractère évolutif des cartes soit indiqué.

Melina ROTH confirme que cela sera indiqué avec une date de production des cartes qui permettra de suivre les mises à jour.

4.3. Ébauche de la Carte des vocations

4.3.1. Élaboration de la Carte des vocations

Le principe de la carte des vocations est rappelé.

Cette carte n'a pas pour objet de définir un zonage réglementaire. Elle n'est pas opposable aux tiers et n'a aucun effet sur les réglementations en vigueur dans les espaces concernés. Elle traduit simplement les grandes orientations de gestion envisagées dans les différents secteurs du Parc naturel marin. Les limites entre les différents espaces qu'elle représente ne constituent pas des frontières précises.

Il s'agit :

- d'un document graphique prévu par le code de l'environnement,
- d'une synthèse spatiale de la sensibilité des enjeux liés aux patrimoines et aux usages,
- d'une construction à partir des cartes thématiques,
- d'un outil non opposable.

La méthode d'élaboration de ce document très synthétique conduit nécessairement à une simplification des informations présentées. Elle s'appuie cependant sur une vision d'ensemble de la complexité des enjeux abordés à travers les thématiques traitées dans le Plan de gestion, en restant attaché à une vision stratégique.

Le schéma montre le principe de construction à partir de l'exemple du PNM d'Iroise. Le rectangle noir donne à titre indicatif l'échelle de surface du PNM du Bassin d'Arcachon.

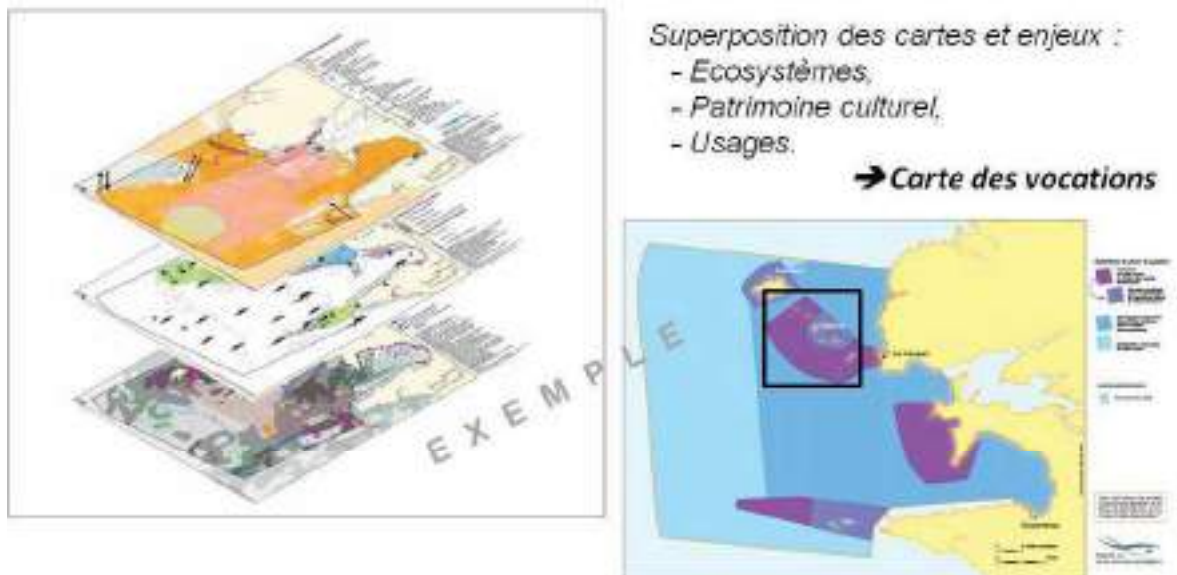


Figure 32 : exemple du PNM de la Mer d'Iroise

Le schéma suivant indique ce travail de synthèse à partir des différents éléments de spatialisation des enjeux présentés dans le point précédent de l'ordre du jour.



Figure 33 : élaboration à partir des cartes thématiques

Cette synthèse conduit par grandes thématiques à différencier les enjeux qui seront déterminant pour identifier les différents espaces de la Carte des vocations.

Sur le schéma suivant, ce processus est représenté de façon très simplifiée :

- Certains éléments tels que la qualité de l'eau ont un même niveau de prégnance sur l'ensemble de l'espace concerné, même si les efforts pour la préserver peuvent différer d'un lieu à l'autre.
- Les enjeux d'hydrodynamique sédimentaire sont également transversaux à l'ensemble du site.
- Les enjeux Natura 2000 participent également à la trame de fond.

Deux axes d'analyse permettent cependant d'introduire une gradation spatiale des enjeux sans jamais s'annuler totalement. Il s'agit des enjeux de préservation et de gestion des richesses naturelles et des enjeux liés au développement durable des activités.

Une gradation des espaces en fonction de la prégnance de ces enjeux est proposée sur ce principe d'une nécessaire complémentarité des enjeux mais d'une possibilité de nuancer la priorisation.

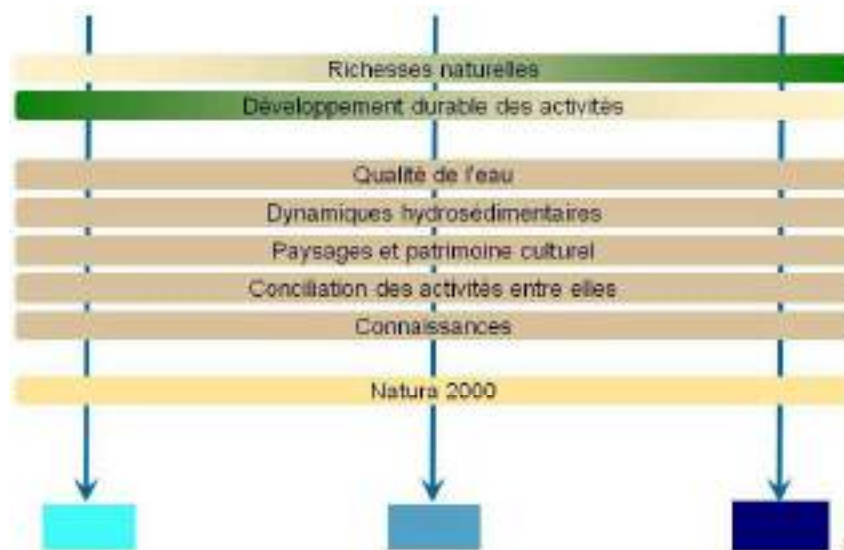


Figure 34 : spatialisation de la prédominance des enjeux

En suivant cette démarche, il est proposé d'identifier trois nuances d'enjeux typiquement « parc marin ». Relevant de la mise en œuvre du Plan de gestion, cette typologie est bordée pour les parties « développement durable » par l'appartenance à une aire marine protégée et un site Natura 2000 et pour la partie « préservation des richesses naturelles » par une recherche de compatibilité des usages avec les enjeux de protection identifiés, renforcés par les dispositions réglementaires d'une protection spécifique sur les sites des deux réserves naturelles nationales.

Cette démarche permet ainsi d'apporter des indications spatialisées sur le prisme de lecture du Conseil de gestion pour la mise en œuvre du Plan de gestion :



4.3.2. Ébauche de la Carte des vocations

A partir de cette approche, une légende cartographique est proposée :



Figure 35 : ébauche de la légende

La construction de la carte est ainsi proposée à partir de l'approche schématique suivante :

Étape 1 : la trame de fond du Parc naturel marin relève d'une recherche d'équilibre entre la protection des richesses naturelles et culturelles et le développement durable qui devra être compatible avec les enjeux du plan de gestion, dans un contexte également de site Natura 2000. Ce contexte inclut des espaces spécifiquement dédiés à la protection que sont les RNN avec une réglementation dédiée.

Étape 2 : en périphérie du PNM, des espaces hors périmètre propre du PNM mais inclus dans le site Natura 2000, et spécifiquement dédiés à la gestion conservatoire des richesses naturelles dans des contextes de liens terre-mer particuliers.

Étape 3 : des sites particulièrement sensibles au regard de la préservation des richesses naturelles compris dans le périmètre propre du Parc naturel marin avec une priorité orientée vers la conservation.

Étape 4 : des sites indispensables à la pérennité des activités et des aménagements en faveur de ces usages, avec une priorité donnée à un développement durable des activités.

Étape 5 : présentation synthétique.

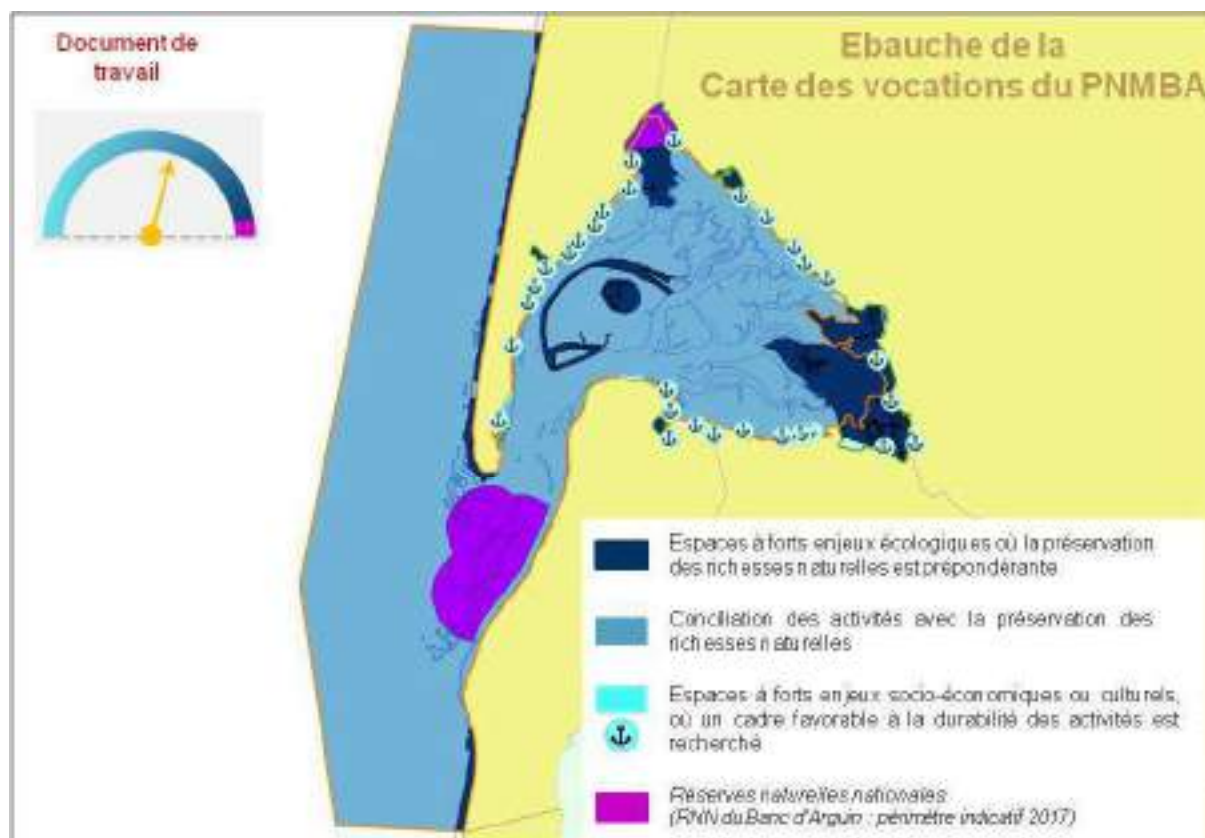
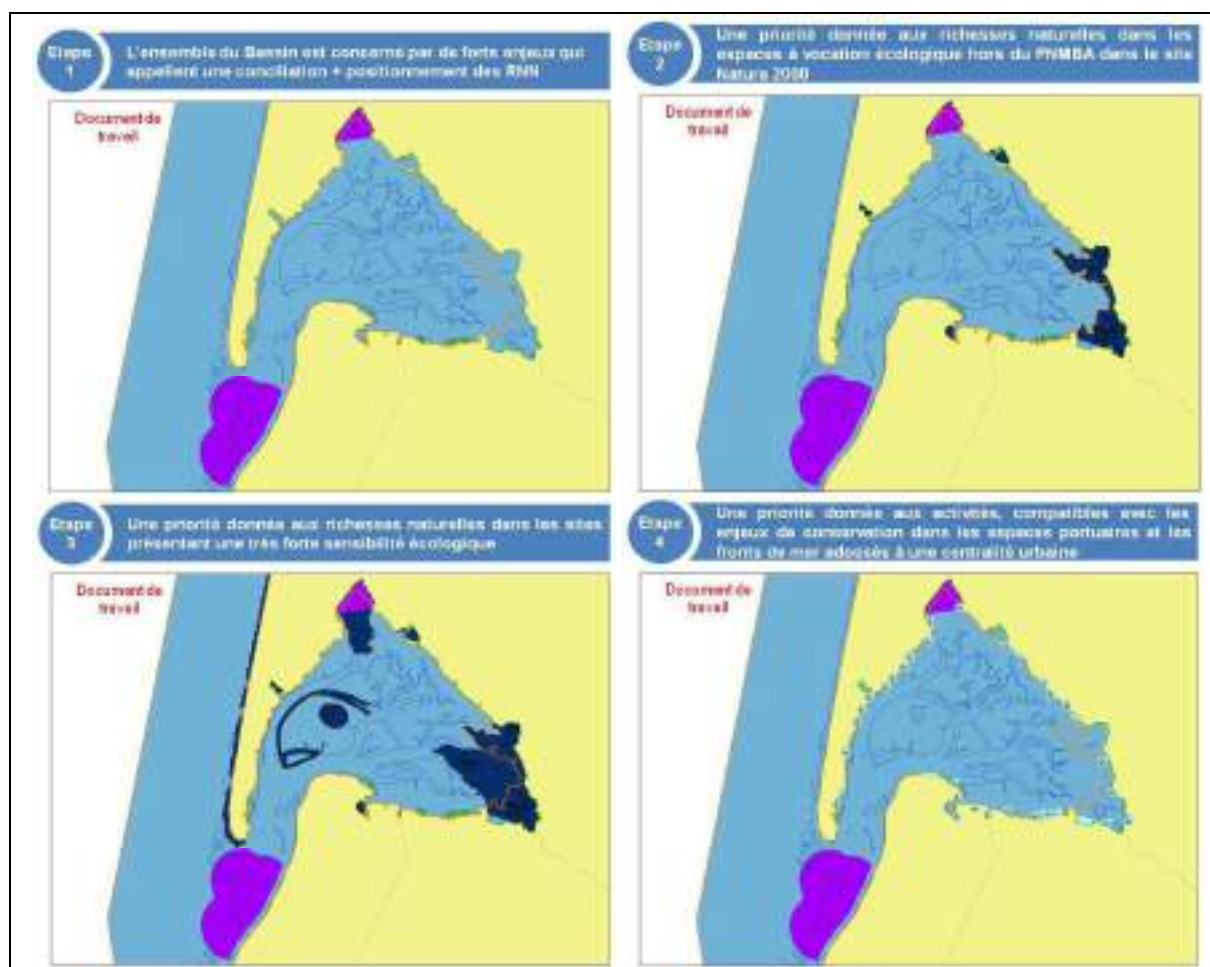


Figure 36 : ébauche de la Carte des vocations du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et cartes de synthèse

Pour rappel, cette carte est un document d'orientation stratégique qui répond à un exercice cadré et standardisé.

Au quotidien et pour la vie du Parc naturel marin, il sera souhaitable de travailler à un outil cartographique précis et dynamique, régulièrement actualisé pour être au plus près de la réalité. Cet outil dynamique permettra de répondre aux nombreuses sollicitations et propositions recueillies au cours des phases de concertation pour intégrer les éléments précis de cartographies d'espèces, d'habitats, de zones fonctionnelles et d'apprécier l'intensité des enjeux selon les saisons, les marées, la présence effective ou non des espèces en un lieu particulier, etc. Il s'agit là d'un outil de travail pour le quotidien des interventions et analyses du Parc naturel marin. En chaque lieu, les informations pourront être interrogées pour une vision quasi en temps réel de la sensibilité identifiée au regard des différentes thématiques traitées.

C'est un projet complexe à construire et à faire vivre dans la durée. Il nécessitera un temps de mise en place qui n'était pas envisageable dans le calendrier déjà tendu de cette élaboration du Plan de gestion.

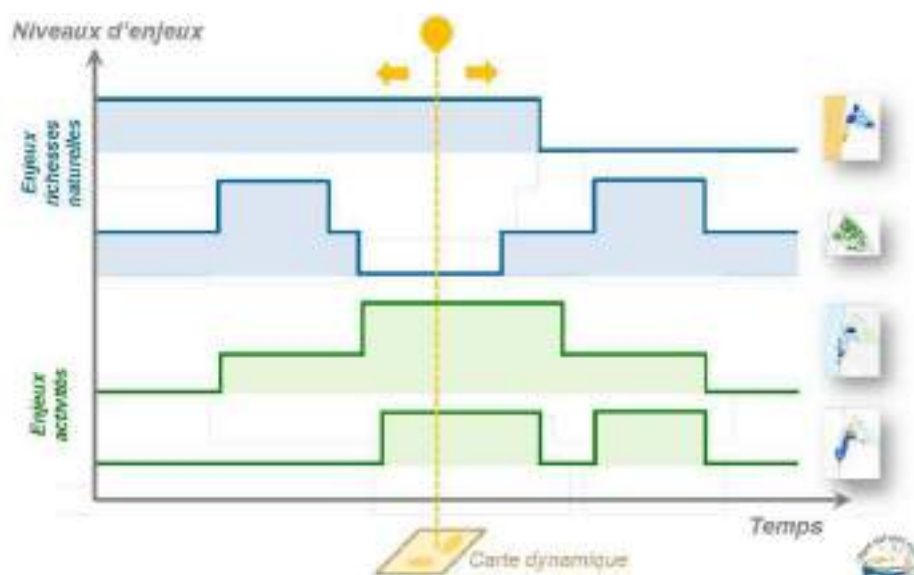


Figure 37 : vers un outil dynamique

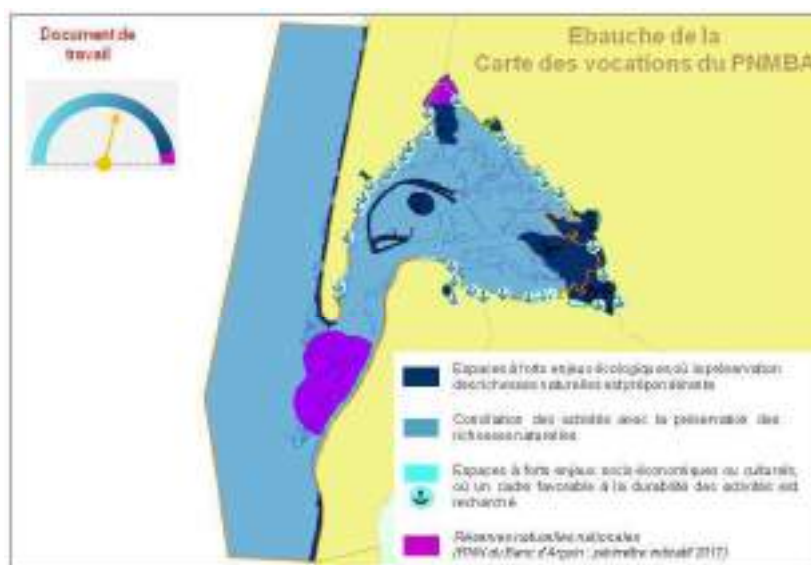


Figure 38 : ébauche de la Carte des vocations du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Guillemette ROLLAND indique que le zonage de cette Carte des vocations n'est pas approprié. Le Plan de gestion comprend plusieurs items dont les paysages. Or sur la carte, le périmètre du site classé de l'Île aux Oiseaux n'est pas repris.

Melina ROTH précise que les statuts des différents sites ne s'imposent pas dans la légende car ils relèvent de formats différents. La Carte des vocations n'est pas une reprise des différents sites, des statuts et des efforts consentis, mais une orientation stratégique de la lecture « Parc marin ». Le gradient s'étage entre des vocations d'intensités majeures, moyens ou modérés au regard à la fois des enjeux de conservation et de développement durable. Le bleu « moyen » est une couleur médiane pour le Parc naturel marin mais qu'elle a cependant déjà une valeur très forte car elle intègre les paysages, la qualité de l'eau, Natura 2000, une conciliation et compatibilité entre usages et patrimoines, etc. C'est une capacité de conciliation vertueuse d'usage et de patrimoine sur l'ensemble de ces espaces.

Guillemette ROLLAND indique que le CELRL ne relève pas de cette catégorie « modérée » concernant ce qui est mis en place sur leurs sites.

Le Président précise qu'il ne faut pas confondre, au regard de ces enjeux, le référentiel des parcs naturels marins avec celui du Conservatoire. Ils ne sont pas de même nature. Le volet paysage sera traité à une toute autre échelle, dans le travail affiné qui sera fait par la suite.

Sophie AUDOUARD mentionne que le site classé n'est pas visible sur la Carte. Elle s'interroge si de la même façon que l'on a identifié les Réserves naturelles nationales, il faudra identifier les sites classés.

Claude BONNET précise que beaucoup d'activités dépendent des richesses naturelles. Il n'est donc pas certain qu'une légende en trois couleurs soit suffisante.

Le Président rappelle que dès lors que l'on cherche à aller dans le détail, on noircit la carte et plus rien ne sera visible. Un travail plus détaillé sera fait par la suite.

Isabelle AUBY se dit troublée par la carte faune marine. L'ensemble du Bassin est important pour de nombreuses espèces. Elle précise qu'il n'y a pas de métadonnées pour cette carte.

Le Président rappelle que la zone en bleu moyen relève déjà d'une attention qui est très importante sur ce sujet.

Melina ROTH indique espérer pouvoir mobiliser ce travail de consolidation de cartes avec effectivement une acquisition de données standardisées pour créer l'outil dynamique précédemment évoqué. Il aura pour vocation d'interroger spatialement les enjeux à un moment donné. Toutes les cartes thématiques présentées pourront être réinterrogées au regard des données nouvelles qui seront mobilisables. Ces cartes ont vocation à évoluer.

Jacqueline RABIC demande si des visites sur site ont été prévues par le Parc naturel marin car ce serait très informatif.

Melina ROTH précise que le personnel du Parc sera amené à être sur le terrain notamment après cette phase d'élaboration qui pour l'instant occupe tout le temps de l'équipe, et que des visites pourront être organisées pour approfondir les sujets et faciliter l'acquisition d'une compréhension partagée des enjeux.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été abordée.

6. Prochaines dates

Le Président rappelle les dates des deux prochains Conseils de gestion :

- le jeudi 13 avril à 14h30 à la salle du Broustic à Andernos-les-Bains,
- le vendredi 19 mai à 14h30 à la maison des associations à Gujan-Mestras.

Un dernier Conseil de gestion pourrait être envisagé le vendredi 2 juin si le Plan de gestion n'était pas validé le 19 mai.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Tableau des délibérations et décisions

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.	PNMBA_2017_03
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 novembre 2016 est adopté.	PNMBA_2017_04